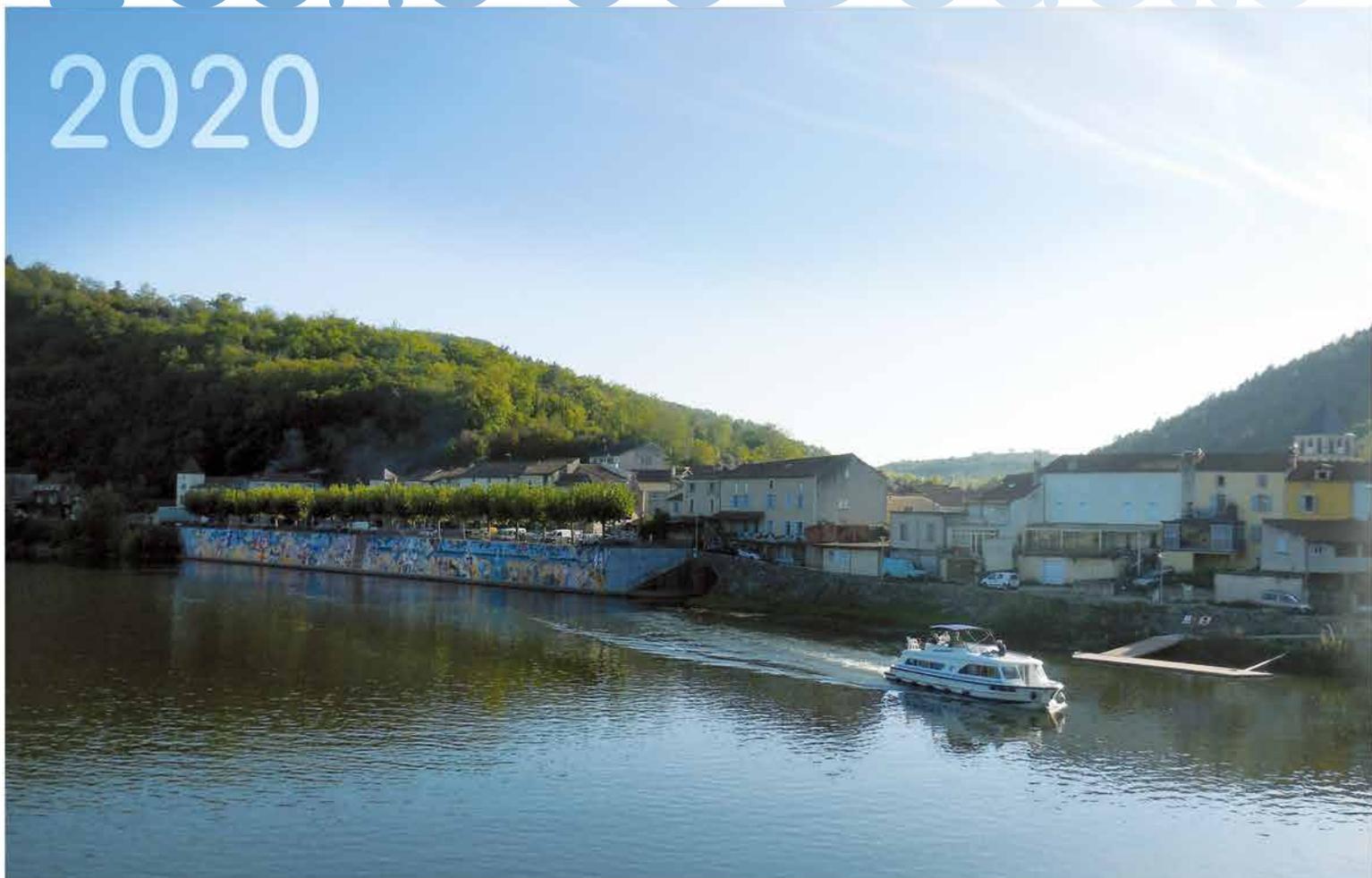


# L'écho de Douelle

2020



*Bulletin municipal*

*Douelle*

# SOMMAIRE

Le mot du maire.....	1
Le Grand Cahors.....	2
Les dossiers du Grand Cahors.....	2
PLUI.....	2
Les compétences eau et assainissement.....	3
La qualité des eaux de baignade.....	4
L'OPAH RU.....	6
La vie communautaire du Grand Cahors.....	7
Petite enfance et ludothèque.....	7
Enfance-Jeunesse.....	8
L'accueil jeunes.....	9
Le car des services publics et les services liO.....	10
Le plan communal de sauvegarde (PCS).....	13
Les budgets.....	14
Les travaux.....	15
La place de l'Ecole.....	15
Le chantier de l'école.....	16
L'élagage des arbres.....	18
Le cimetière.....	18
La sécurité.....	19
Le fleurissement.....	20
L'environnement.....	21
L'école.....	22
L'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE).....	22
Les manifestations municipales 2020.....	26
La vie associative.....	29
Les associations.....	31
L'économie.....	33
Economie locale : agriculture.....	34
Economie locale : viticulture.....	35
Communication.....	37
L'état civil.....	38
L'urbanisme.....	39
Les services à la population.....	44
Les services administratifs.....	45
Emplacements des boules à verre.....	46
Corps médical.....	46
Douelle pratique.....	46
Infos et numéros utiles en cas d'urgence.....	49

**Bulletin municipal** annuel édité par la mairie de Douelle  
124 rue de l'Eglise - mairiedouelle@orange.fr - www.douelle.fr - 05 65 20 02 02

**Directeur de la publication** : Bénédicte Lanes-Fournié

**Crédit photo** : Sébastien Mazélié, Hervé Delsahut, Patrick Belivent, Bénédicte Lanes-Fournié, Alizée Furon,  
Comité d'animation de Douelle.

**Impression** : Boissor Imprimerie

Chères Douellaises, chers Douellais,

L'année 2020, à nulle autre pareille, restera marquée par une crise sanitaire inédite qui a bousculé nos vies, remis en cause nos modes de travail, stoppé nos activités associatives, culturelles et sportives.



Je veux retenir de cette année si particulière l'élan de solidarité des Douellaises et des Douellais et cela dès le premier confinement. Nous avons réappris et redécouvert les vertus de la solidarité. Les enseignants ont permis aux enfants de continuer à se former, même à distance. Nos agents de l'école ont accompagné les enfants, les ripeurs ont continué la collecte des déchets ménagers et gardé notre village propre et digne.

Le traditionnel rendez-vous des vœux au foyer de Douelle a été remplacé par une vidéo, moins conviviale bien sûr, car rien ne remplace la chaleur et l'authenticité des rassemblements amicaux.

Malgré les contraintes sanitaires les entreprises ont poursuivi les chantiers de la commune. Le réaménagement de la place de l'École est arrivé à son terme et je forme le vœu que nous puissions nous y retrouver pour la traditionnelle fête du 15-Août comme pour tous les autres événements festifs qui rythment la vie de Douelle.

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation de l'école est terminée : réalisation d'une nouvelle classe à l'étage, d'un préau, mise aux normes d'accessibilité PMR et sécurité incendie. Encore une année de travaux et nous aurons une école entièrement rénovée.

En 2021, l'attractivité de notre centre bourg, les aménagements de sécurité routière sur les D8 et D12, une aire de jeux pour la jeunesse seront au cœur de notre projet pour la commune.

Nous avons lancé les études, les subventions sont sollicitées et nous étudions les financements. Nous espérons bientôt revenir vers vous pour vous soumettre ces projets avant réalisation.

La première partie de l'année s'amorce dans la continuité de 2020, il nous faut tenir, faire preuve de patience, de détermination et de solidarité, comme nous avons su le faire depuis près d'un an. Il nous faut espérer dans la campagne de vaccination pour voir nos vies reprendre enfin leur cours normal.

C'est avec cet espoir que je vous souhaite le meilleur pour 2021.

Prenez soin de vous !

**PLUI = plan local d'urbanisme intercommunal**



Depuis avril 2017, les élus du Grand Cahors travaillent à la traduction règlementaire des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), au travers du zonage, du règlement écrit et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Plusieurs visites de terrain ont, d'ores et déjà, eu lieu sur l'ensemble du territoire, avec les élus.

La crise sanitaire de la covid-19 n'a pas permis d'avancer davantage sur ce dossier.

Tout courrier concernant le PLUI doit être adressé au président du Grand Cahors.

 Suivez les étapes du PLUI en consultant le site  
[www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr)



## LES COMPETENCES EAU et ASSAINISSEMENT



Depuis le 1er janvier 2020, conformément à la loi NOTRe, les services eau et assainissement sont sous la responsabilité du Grand Cahors. La commune de Douelle est rattachée au « Pôle Ouest eau, assainissement » du Grand Cahors. Ce pôle regroupe les communes de Mercuès, Espère, Caillac, Calamane, Nuzéjols (ancien syndicat du Reignac) et Douelle.

2020 a été une année de transition pour adapter ce nouveau mode de fonctionnement et travailler en collaboration avec les agents du Grand Cahors.

Comme vous avez pu le constater, lors de l'année 2020, les calendriers de facturation des services de l'assainissement et de l'eau ont été décalés. Ces retards sont imputables à la mise en place du nouveau service, doublé de la crise sanitaire.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez joindre la communauté d'agglomération du Grand Cahors aux coordonnées suivantes : 05 65 20 07 01 - [admeausecteurouest@grandcahors.fr](mailto:admeausecteurouest@grandcahors.fr).

Les tarifs eau et assainissement restent inchangés pour 2020 et 2021, et nous continuerons d'être alimentés en eau potable par le captage de Douelle.

Le tarif de l'eau est de : 0.95 € HT € / m<sup>3</sup> et celui de l'assainissement de 1.15 € / m<sup>3</sup>

Le contrôle sanitaire de l'eau de consommation humaine est réalisé quotidiennement par l'agence régionale de santé Occitanie (ARS).

La note de synthèse annuelle sur la qualité de l'eau de consommation humaine délivrée par le réseau public sera jointe à votre facture. Cette note est réalisée à partir des données du contrôle sanitaire pour chaque réseau de distribution. Elle rappelle et commente les principaux résultats du contrôle sanitaire.

L'agence régionale de santé Occitanie met à disposition en continu sur son site Internet les résultats des analyses réalisées : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/eau-potable-11>

Pour tout problème concernant les services eau, assainissement et eaux pluviales, merci de contacter le service au : 05 65 27 01 aux heures d'ouverture.

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture, le week-end et jours fériés, contacter l'astreinte : 06 77 74 91 72.



Fuites d'eau : pensez à vérifier l'état de vos compteurs et votre consommation d'eau

## Classement des eaux de baignade à l'issue de la saison 2020

DOUELLE

PLAGE DU PONT ANCIENNE VOIE FERREE

Classement et détails des calculs

Année	2020	
Classement (Sur 4 années)	BONNE	

Nombre de prélèvements de l'année 2020	5
Nombre de prélèvements ayant servi au classement	20
Date début saison 2020	04/07/2020
Date du 1er prélèvement du classement	19/06/2017
Date du dernier prélèvement du classement	17/08/2020

Classement des années précédentes	
Année	Classement
2019	Bonne
2018	Bonne
2017	Bonne

### Détails des calculs permettant le classement

Année	2020		2019	
	Percentile 95	Percentile 90	Percentile 95	Percentile 90
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MI)	487,32	317,58	507,52	329,27
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	347,76	229,85	362,60	229,17

### Critères pour établir le classement sur 4 années

Eau douce	Escherichia coli	Percentile 90 inférieur ou égal à 900			Percentile 90 supérieur à 900
		Percentile 95 inférieur ou égal à 500	Percentile 95 supérieur à 500 et inférieur ou égal 1000	Percentile 95 supérieur à 1000	
Entérocoques	Percentile 95 inférieur ou égal à 200	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 95 supérieur à 200 et inférieur ou égal à 400	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 95 supérieur à 400	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante
Percentile 90 supérieur à 330		Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

### CLASSEMENT DES EAUX DE BAINADE dans le département du LOT

Rivière ou plan d'eau	Commune	Nom du site	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
CELE	ESPAGNAC STE EULALIE	CELE ESPAGNAC	(1)	I	I	I	I	I	N
	BRENGUES	PLAGE DU BOURG	B	S	I	I	I	S	N
	SAINTE SULPICE	LE COMMUNAL	B	B	B	S	B	B	N
	MARCILHAC SUR CELE	PLAN D'EAU MARCHILHAC	B	B	B	S	B	B	N
	SAULIAC SUR CELE	PLAGE AIRE DE REPOS	B	B	B	B	B	B	B
	ORNIAC	LE LIAUZU	E	N	N	N			
	CABRERETS	AVAL MOULIN	B	B	B	B	S	N	N
DORDOGNE	VAYRAC	LES GRANGES	B	B	B	S	B	B	B
	MONTVALENT	GLUGES	E	E	E	B	B	B	B
	MONTVALENT	PLAGE DU VIEUX CHENE	(2)						
LOT	SAINT CIRQ LAPOPIE	PLAGE SAINT CIRQ	I	S	B	E	E	E	E
	CAHORS	CAHORS PLAGE	I	I	S	S	S	B	S
	DOUELLE	PLAGE DU PONT SNCF	B	B	B	B	B	S	S
	LUZEC	BASE DE CAIX	E	E	E	E	E	E	E
	CASTELFRANC	LOT CASTELFRANC	E	E	B	B	B	B	E
	PUY L'EVEQUE	PLAGE LES VIGNES	(3)	E	E	E	E	E	E
PLANS D'EAU	CATUS	LAC VERT	E	E	E	E	(4)	E	E
	CAZALS	PLAN D'EAU DE LA CAYRE	E	E	E	B	E	B	E
	FRAYSSINET LE GELAT	PLAN D'EAU DU MOULIN BAS	B	E	E	E	E	E	E
	GOURDON	ECOUTE S'IL PLEUT	E	E	E	E	E	E	E
	LAMOTHE-FENELON	PLAN D'EAU LAMOTHE-FENELON	E	E	N	N	N		
	MONTCUQ	PLAN D'EAU SAINT SERVIN	E	E	E	E	E	E	E
	SENAILLAC LATRONQUIERE	LE TOLERME	E	E	E	E	E	E	E
	TAURIAC	PLAN D'EAU MAS DE LA CROUX	E	E	E	E	E	E	E

**Classification :**

E: excellente qualité

B: bonne qualité

S: qualité suffisante

I: qualité insuffisante

N : pas de classement en raison de changement ou classement pas encore possible

(1) site fermé en 2020 en raison d'une eau insuffisante pour la baignade depuis 2015

(2) point d'étude en 2020

(3) site fermé en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 en 2020

(4) site fermé pour des raisons non sanitaires en 2016 (vidange)

**Agence Régionale de Santé Occitanie**

Délégation départementale du LOT

Cabazat - Route de Lacapelle

46000 CAHORS - Tél : 05 81 62 56 00

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

## L'opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain

L'«opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain» (OPAH RU) «Cœurs de bourg » a démarré en 2020 pour le village de Douelle.

Pour rappel, ce dispositif permet à des propriétaires bailleurs ou occupants privés de réhabiliter leur logement par le biais de subventions : une subvention de droit commun de l'ANAH et des subventions de la Région, du Département, du Grand Cahors et de la commune.

Le cabinet Urbanis apporte son soutien technique (évaluation des travaux, constitution des dossiers...)

Trois secteurs du bâti ancien ont été identifiés sur la commune de Douelle :

- la rue des Tonneliers
- la rue des Mariniers
- la rue du Passelys

Lors du bilan de novembre 2020, les chiffres correspondant à Douelle nous ont été communiqués :

- 12 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs ont pris contact avec le Grand Cahors et Urbanis
- 9 dossiers sont actuellement en cours d'étude

La commune est en lien avec le Grand Cahors et le cabinet Urbanis afin de répertorier au mieux les logements susceptibles d'être éligibles et vous accompagner dans ces démarches.



Quelques renseignements : Grand Cahors - 05 65 20 89 24  
La durée du dispositif est de 5 ans, soit entre 2018 et 2023

## PETITE ENFANCE : pour les enfants de 0 à 3 ans

### Le relais petite enfance du Grand Cahors (anciennement RAM)

Le relais petite enfance accueille les enfants de 0 à 3 ans, une semaine sur deux à Douelle, dans la salle voûtée, place de l'Eglise.

**Petite nouveauté : les accueils se font le mardi matin depuis le 12 janvier 2021, de 9h30 à 11h30.**

Les dates des accueils sont disponibles sur le site de la mairie et sont affichés sur la porte de la salle voûtée.

Ce moment d'échange sera animé par Elsa LATEYRON, éducatrice de jeunes enfants et responsable du relais petite enfance au CIAS du Grand Cahors.

Elle gère notamment les RPE itinérants, allant de Catus, Douelle, Pradines, Cahors à St-Géry.

N'hésitez pas à venir, que vous soyez parents, grands-parents, assistantes maternelles. Venez faire participer vos petits bouts aux animations proposées gratuitement.

Venez également chercher des conseils, du contact, du partage dans une ambiance chaleureuse autour des enfants.

Vous trouverez ci-contre les dates du 1er semestre 2021.

**RELAYS PETITE ENFANCE**

**GRAND CAHORS CIAS**

**CALENDRIER DES ANIMATIONS PETITE ENFANCE À DOUELLE**

**LES MARDIS DE 9H30 À 11H30 SALLE VOUTÉE (EN FACE DE L'ÉGLISE)**

**Animations proposées aux assistantes maternelles et aux parents accompagnés des enfants**

**2021**

mardi 12 et 26 janvier	mardi 9 et 23 mars	mardi 4 et 18 mai
mardi 9 février	mardi 6 avril	mardi 2, 15, 29 juin

Renseignements complémentaires  
06 01 49 49 94

Logo of the Grand Cahors Commune (Mairie) and the CIAS (Centre d'Initiative d'Accueil des Enfants de 0 à 3 ans).

## ENFANCE-JEUNESSE : pour les enfants de 3 à 13 ans

### Les centres de loisirs du Grand Cahors

Sept centres de loisirs accueillent vos enfants sur le Grand Cahors :

- Cahors Croix de Fer
- Cahors Terre-Rouge
- Cahors MJC
- Catus - Blanchard
- Labastide-Marnhac
- Saint-Géry
- Trespoux-Rassiels

### Les tarifs applicables à tous les centres

	Grand Cahors				
Quotient familial	X > 1 500	800 < x < 1 500	650 < x < 800	X < 650	X < 450
Journée + repas	13.60	12.50	10	7.40	4.40
1/2 journée + repas ou journée sans repas	9.40	8.35	6.60	4.90	3
1/2 journée sans repas	5.20	4.15	3.30	2.40	1.50

- Vous pouvez également bénéficier d'aides. Pour en savoir plus, renseignements sur : [www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr)
- Le tarif dégressif s'applique à condition de fournir l'attestation du montant de votre quotient familial.
- Les tarifs comprennent le goûter du matin, le repas de midi et le goûter du soir.
- Aucun supplément n'est appliqué pour les sorties.

### Comment s'inscrire :

- Pour une première inscription, vous devez prendre rendez-vous avec le service suivant :  
Espace Accueil Famille - 72 rue Wilson - 46000 Cahors - Tél. : 05 65 20 88 18
- Ouverture : tous les jours, sauf le lundi et le vendredi matin
- Ensuite, vous pouvez effectuer votre inscription selon vos besoins en vous connectant à votre compte famille sur le site «Mon Portail Famille».

Toutes les périodes d'ouverture de votre structure sur : [www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr)

### La ludothèque du Grand Cahors

N'hésitez pas à vous rapprocher de la ludothèque du Grand Cahors pour l'organisation de fêtes d'enfants, le prêt de jeux enfants et adultes. L'inscription est gratuite pour les enfants et de 5 € par an pour les résidents adultes du Grand Cahors.



Ludothèque du Grand Cahors - 10 bd Gambetta - 46000 CAHORS  
Téléphone : 05.65.23.21.84 - Mail : [ludotheque@grandcahors.fr](mailto:ludotheque@grandcahors.fr)

## L'ACCUEIL JEUNES : pour les jeunes de 14 à 18 ans



L'accueil jeunes a pour vocation de favoriser les échanges entre jeunes et animateurs. Ce lieu cherche à développer l'autonomie du public par la mise en œuvre de projets de jeunes.

Les équipements de cet accueil sont les suivants : une salle de jeux vidéo, jeux de société, détente + une salle polyvalente d'animation (babyfoot, pingpong, musique)

Le coût de l'inscription est de 10 € / an. Une autorisation parentale est nécessaire.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Ouverture	
	Temps scolaire	Vacances scolaires
Lundi		14h-18h30
Mardi	14h-19h	14h-18h30
Mercredi	12h-18h30	14h-18h30
Jeudi	14h-19h	14h-18h30
Vendredi	14h-19h	14h-18h30
Samedi	14h-18h30	14h-18h30

### **SERVICE JEUNESSE DU GRAND CAHORS**

#### **Contact & informations :**

Les Docks – 430 allées des Soupirs – 46000 Cahors

Tél. : 05 65 24 13 69

[servicejeunesse@mairie-cahors.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-cahors.fr)

### **ESPACE INFORMATION JEUNESSE DU GRAND CAHORS POUR INFORMER LES JEUNES EN LES ACCOMPAGNANT DANS LEURS RECHERCHES ET LEURS PROJETS**

#### **Contact & informations :**

Les Docks – 430 allées des Soupirs – 46000 Cahors

Tél. : 05 65 24 13 66 ou 07 61 72 43 34

[informationjeunesse@grandcahors.fr](mailto:informationjeunesse@grandcahors.fr)

[www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr)

## LE CAR DES SERVICES PUBLICS ITINERANTS



**Pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives**, le Grand Cahors a mis en place un car des services publics itinérants.



Un mercredi par mois, ce car vient sur la place de l'Ecole de Douelle de 9h15 à 12h30.

Les dates de ces permanences sont disponibles sur le site de la mairie et sur le panneau d'affichage municipal.

### Planning du 1<sup>er</sup> semestre 2021:

- Mercredi 20 janvier
- Mercredi 17 février
- Mercredi 17 mars
- Mercredi 14 avril
- Mercredi 19 mai
- Mercredi 16 juin



## GRATUITÉ DU RÉSEAU EVIDENCE ET TRANSPORTS RÉGIONAUX liO



Le Grand Cahors a instauré « le libre accès », c'est-à-dire la gratuité pour tous les usagers du réseau urbain « Evidence ».

Cette gratuité s'étend aussi aux résidents du Grand Cahors qui utilisent les transports régionaux **liO**, sur simple présentation de la carte « Grand pass ».

Pour se faire délivrer la carte, il est nécessaire de prévoir un livret de famille, un justificatif de domicile de moins de trois mois et une photo.

Et se rendre dans dans un des deux sites :

- Hôtel Administratif Wilson : 72, rue Wilson à Cahors - Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 30
- Médiathèque du Grand Cahors, 185, avenue Jean-Jaurès, Cahors, aux heures d'ouverture de la médiathèque.



**Ligne 891**

**Cahors > Luzech**

**> Vire-sur-Lot**

**Contact**

Maison de Ma Région  
Service régional des Mobilités du Lot  
107 quai Cavalquac  
46000 Cahors

**0 805 360 660** Service & appel gratuits

**QR CODE**

Facilitez vous déplacements, téléchargez l'appli **llo** !

**QR CODE**

Facilitez vous déplacements, téléchargez l'appli **llo** !

**QR CODE**

Facilitez vous déplacements, téléchargez l'appli **llo** !

**QR CODE**

Facilitez vous déplacements, téléchargez l'appli **llo** !

**QR CODE**

Facilitez vous déplacements, téléchargez l'appli **llo** !

**QR CODE**

Facilitez vous déplacements, téléchargez l'appli **llo** !

## 891 Cahors >>> Luzech >>> Vire-sur-Lot

## Horaires valables du 04/01/2021 au 31/12/2021

JOURS	LMMeIV		Me	LMMeIV		LMIV	LMMeIV		LMMeIV	SAMEDI		DIMANCHE ET FÊTES (1)					
	X	X		X	X		X	X		X	X		X	X	X	X	
<b>PERIODES SCOLAIRES</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
<b>INTERSAISON</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
<b>PETITES VACANCES</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
<b>ÉTÉ</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
<b>Cars Delbos - Raynal Voyages / 890</b>																	
Cahors	07:35	09:30	11:30	12:35	12:40	15:20	16:35	17:35	17:40	18:45	09:30	13:00	15:55	18:25	10:00	14:00	18:00
De Gaulle	07:38	09:33	11:33	12:38	12:43	15:23	16:38	17:38	17:43	18:48	09:33	13:03	15:58	18:28	10:03	14:03	18:03
Regourd	07:42	09:37	11:37	-	12:47	15:27	16:42	-	17:47	18:52	09:37	13:07	16:02	18:32	10:07	14:07	18:07
Pradines	07:43	09:38	11:38	-	12:48	15:28	16:43	-	17:48	18:53	09:38	13:08	16:03	18:33	10:08	14:08	18:08
Le Redeuil	07:45	09:40	11:40	-	12:50	15:30	16:45	-	17:50	18:55	09:40	13:10	16:05	18:35	10:10	14:10	18:10
Les Serres	07:46	09:41	11:41	-	12:51	15:31	16:46	-	17:51	18:56	09:41	13:11	16:06	18:36	10:11	14:11	18:11
Châtaigneraie	07:47	09:42	11:42	-	12:52	15:32	16:47	-	17:52	18:57	09:42	13:12	16:07	18:37	10:12	14:12	18:12
Mairie	07:48	09:43	11:43	-	12:53	15:33	16:48	-	17:53	18:58	09:43	13:13	16:08	18:38	10:13	14:13	18:13
Les Trémouls	07:49	09:44	11:44	-	12:54	15:34	16:49	-	17:54	18:59	09:44	13:14	16:09	18:39	10:14	14:14	18:14
Pissobi	07:50	09:45	11:45	-	12:55	15:35	16:50	-	17:55	19:00	09:45	13:15	16:10	18:40	10:15	14:15	18:15
Bourg	07:55	09:50	11:50	12:55	13:00	15:40	16:55	17:55	18:00	19:05	09:50	13:20	16:15	18:45	10:20	14:20	18:20
Les Borès	07:57	09:52	11:52	12:57	13:02	15:42	16:57	17:57	18:02	19:07	09:52	13:22	16:17	18:47	10:22	14:22	18:22
Parnac	08:00	09:55	11:55	13:00	13:05	15:45	17:00	18:00	18:05	19:10	09:55	13:25	16:20	18:50	10:25	14:25	18:25
Luzech	08:02	09:57	11:57	13:02	13:07	15:47	17:02	18:02	18:07	19:12	09:57	13:27	16:22	18:52	10:27	14:27	18:27
Lafourque	08:05	10:00	12:00	13:05	13:10	15:50	17:05	18:05	18:10	19:15	10:00	13:30	16:25	18:55	10:30	14:30	18:30
Bourg	08:06	10:01	12:01	13:06	13:11	15:51	17:06	18:06	18:11	19:16	10:01	13:31	16:26	18:56	10:31	14:31	18:31
Cité scolaire	08:08	10:03	12:03	13:08	13:13	-	17:08	18:08	18:13	19:18	10:03	13:33	16:28	18:58	10:33	14:33	18:33
Boissor	08:11	10:06	12:06	13:11	13:16	-	17:11	18:11	18:16	19:21	10:06	13:36	16:31	19:01	10:36	14:36	18:36
Rivière Haute	08:14	10:09	12:09	13:14	13:19	-	17:14	18:14	18:19	19:24	10:09	13:39	16:34	19:04	10:39	14:39	18:39
Bourg	08:16	10:11	12:11	13:16	13:21	-	17:16	18:16	18:21	19:26	10:11	13:41	16:36	19:06	10:41	14:41	18:41
Rivière Basse	08:18	10:13	12:13	13:18	13:23	-	17:18	18:18	18:23	19:28	10:13	13:43	16:38	19:08	10:43	14:43	18:43
Le Mayne	08:19	10:14	12:14	-	13:24	-	17:19	-	18:24	19:29	10:14	13:44	16:39	19:09	10:44	14:44	18:44
Pont	08:22	10:17	12:17	-	13:27	-	17:22	-	-	19:32	10:17	13:47	16:42	19:12	10:47	14:47	18:47
EHPAD	08:24	10:19	12:19	-	13:29	-	17:24	-	-	19:34	10:19	13:49	16:44	19:14	10:49	14:49	18:49
Bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pescadoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Place des Platanes	-	-	12:22	13:34	-	-	17:30	18:34	18:35	-	-	-	-	-	-	-	-
Ancienne Gare	-	-	12:24	13:36	-	-	17:32	18:36	18:37	-	-	-	-	-	-	-	-
Vire-sur-Lot	-	-	12:27	13:39	-	-	17:35	18:39	18:40	-	-	-	-	-	-	-	-
Bourg	-	-	12:28	13:40	-	-	17:36	18:40	18:41	-	-	-	-	-	-	-	-

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Dans « L'écho de Douelle » de décembre 2019, vous a été présenté le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), destiné à informer les citoyens des risques potentiels sur le territoire communal. Il informe également des mesures de prévention et de protection mises en œuvre par les pouvoirs publics et des consignes de sécurité à appliquer par chacun. Ce document est disponible sur le site de la mairie [www.douelle.lot](http://www.douelle.lot)

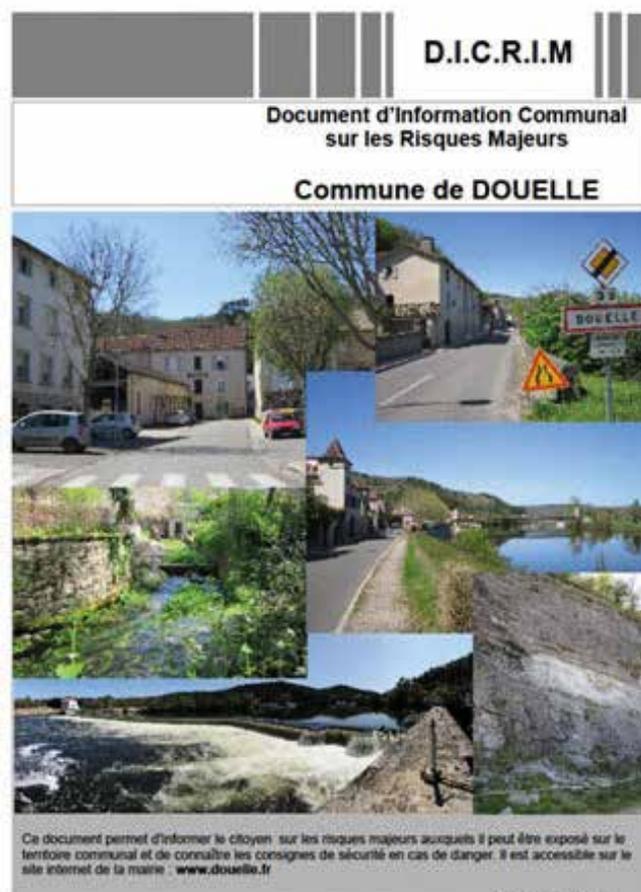
Pour mettre en œuvre les opérations d'alerte de la population, dans un premier temps, puis de mise à l'abri si un risque survient, la commune a élaboré son plan communal de sauvegarde (PCS), qui recense tous les moyens humains, matériels, logistiques dont dispose le maire pour organiser les secours, en attendant la prise en main par les services de l'Etat.

Comme l'équipe municipale à elle seule est insuffisante pour tout prendre en charge, nous faisons appel aux bonnes volontés citoyennes. C'est ainsi qu'un certain nombre de personnes ont été sollicitées pour être membres de la réserve communale de sécurité civile, qui comprend deux catégories de personnes, dont les missions sont différentes mais tout aussi complémentaires et indispensables à une bonne gestion lorsqu'un sinistre survient ou risque de survenir :

- les référents de quartier, chargés d'avertir leurs voisins du risque identifié ;
- la réserve citoyenne, composée de personnes dont les compétences sont particulièrement utiles en temps de crise, ou qui disposent de matériels ou moyens qui pourront être mis à disposition des premiers intervenants.

La commune de Douelle procède actuellement à l'actualisation de sa réserve communale et si vous souhaitez apporter votre concours, que vous soyez un habitant de longue date ou un nouvel arrivant, vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie, ou d'un élu de votre connaissance.

Nous remercions par avance toutes les bonnes volontés qui se manifesteront.



Edition juillet 2018



**En fin de l'Echo de Douelle vous trouverez une fiche à lire et à conserver avec les numéros utiles et les bons réflexes à adopter en cas de risque majeur.**

# LES BUDGETS DE LA COMMUNE

## LA COMMUNE

Compte Administratif 2019 budget communal			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
766 607.39 €	1 022 925.72 €	877 475.32 €	809 763.76 €
Résultat cumulé de l'exercice 2019			188 606.77 €

Budget primitif 2020 budget communal			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
874 513.05 €	874 513.05 €	820 655.56 €	820 655.56 €

## LE SERVICE EAU

Compte Administratif 2019 budget eau			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
77 005.60 €	157 556.67 €	4 658.10 €	64 332.80 €
Résultat fonctionnement de l'exercice 2019			80 551.07 €
Résultat investissement de l'exercice 2019			59 674.70 €

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2019 budget assainissement			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
116 701.68 €	171 482.25 €	23 934.22 €	212 325.27 €
Résultat fonctionnement de l'exercice 2019			54 780.57 €
Résultat investissement de l'exercice 2019			188 391.05

Après le transfert obligatoire de la compétence « eau » au Grand Cahors le 01/01/2020,

- les résultats de fonctionnement eau et assainissement ont été affectés dans leur totalité au budget de la commune ;
- les résultats d'investissement eau et assainissement sont provisionnés pour les travaux d'investissement à venir sur les réseaux eau et assainissement.

# LES TRAVAUX

## Place de l'Ecole



Travaux place de l'Ecole



Place de l'Ecole terminée

## Le chantier de l'école



Préau de l'école en cours de construction

Préau, sanitaires extérieurs et cour de l'école terminée, avec mise en place d'un terrain synthétique



L'extension de l'école est terminée. Elle abrite un ascenseur et un second escalier assurant ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) et conforte la sécurité incendie du bâtiment.

Les travaux du préau de l'école, des sanitaires extérieurs, de la cour de l'école sont achevés.

Au niveau du rez-de-chaussée, la salle d'accueil est en cours de réalisation.



Pendant les travaux



Classe de l'étage terminée



## L'élagage des arbres

Des travaux d'élagage des arbres répertoriés «dangereux» ont été effectués place de l'Ecole, place de l'Ormeau et au camping.

Ces travaux sont répertoriés «à risques» et ont été réalisés par une entreprise qualifiée.



## Le cimetière

Toutes celles et ceux qui ont l'habitude de se rendre au cimetière le savent : il y a de moins en moins d'emplacements disponibles.

Nombre de communes ont dû faire agrandir leur cimetière, soit sur un terrain adjacent, soit sur un terrain éloigné.

La commune de Douelle préférerait éviter d'avoir à envisager cette solution, pour plusieurs raisons :

- un agrandissement sur place est contraint d'un côté par le fait que le cimetière se trouve dans la zone protégée du captage d'eau et de l'autre côté, il est en zone constructible et de ce fait soumis au respect d'une distance avec les habitations les plus proches ;
- un agrandissement sur un terrain éloigné est conditionné au fait de trouver un terrain, et nous pensons que deux cimetières séparés nuiraient à l'unité de l'hommage que nous aimons rendre à ceux qui nous ont quittés.

Aussi, la commune envisage de procéder à des reprises de concessions lorsque les tombes sont en état manifeste d'abandon et qu'il n'y a plus d'héritiers connus, ce qui permettra dans quelques années de disposer d'emplacements supplémentaires.

La procédure à suivre est codifiée, complexe et s'étendra sur plusieurs années.

Dans un premier temps, nous allons procéder à un récolement précis des concessions pour déterminer celles qui pourront faire l'objet d'une reprise et nous entamerons alors la procédure pour chacune d'elles.

Nous pourrions être amenés à prendre contact avec les anciens de la commune qui pourront nous éclairer utilement sur telle ou telle famille si nous avons des interrogations auxquelles nous ne saurons pas répondre.

Au-delà de l'aspect purement pratique de pouvoir continuer à enterrer nos morts dans notre cimetière, il s'agit aussi de donner un dernier abri décent à tous ceux qui nous ont précédés et dont les sépultures n'ont pu résister aux outrages du temps et de l'oubli.

## La sécurité routière

Voici un sujet qui a été abordé lors de toutes les réunions de quartier que l'équipe, qui se proposait à vos suffrages, a organisées de décembre 2019 à février 2020 : la sécurité routière. Et cela qu'on se situe à proximité des deux axes principaux que sont les RD 12 et 8 ou dans le centre bourg.

Depuis plusieurs années, divers aménagements de sécurité ont été mis en place : dos d'âne aux entrées du bourg à Cessac et la Cafourque, écluses aux entrées rues des Mariniers, des Tonneliers et du Passelys, création d'un rond-point à la sortie du pont dans le bourg, zone 30 dans le bourg, implantation de panneaux « stop » rue des Tonneliers..., extension de l'agglomération à Cessac, à La Cafourque, aux Bories pour bénéficier du 50 km/h dans toutes les zones habitées...

Si ces aménagements ont été bénéfiques, il convient de les conforter pour garantir encore une meilleure sécurité.

Aussi la commune fera appel aux services du conseil départemental pour se faire accompagner dans une étude globale qui prendra en compte toutes les caractéristiques de la configuration du village, tout en longueur, traversé par deux voies départementales, avec des zones pavillonnaires à ses extrémités et pour proposer une ou des solutions satisfaisantes pour tout le monde.

Nous reviendrons bien entendu vers vous pour partager les résultats et les préconisations proposées avant de lancer les aménagements.

## La sécurité des agents

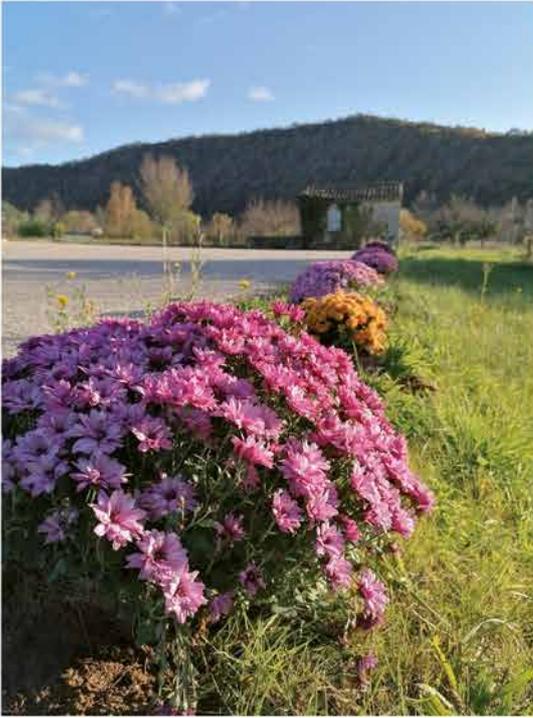
La municipalité a investi dans du matériel portatif électrique afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains et améliorer les conditions de travail des agents.



## Le fleurissement

La municipalité de Douelle tient à remercier chaleureusement la Jardinerie du Quercy pour le don de 50 chrysanthèmes fait à la commune, à la Toussaint.

Mis en terre, ils ont apporté de belles couleurs aux différents quartiers du village, favorisant et mettant en avant le fleurissement des rues de Douelle :



Place du cimetière



Eglise de Douelle



Place de l'Ormeau



Ancienne Mairie

## L'ENVIRONNEMENT



Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme un **trouble anormal de voisinage** aussi bien la nuit qu'en journée. Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique : article 1385 du Code civil

## ATTENTION VOITURES VENTOUSES !!

Qu'est-ce qu'une voiture ventouse ? Une voiture qui reste immobilisée sur la voie publique ou ses dépendances plus de 7 jours sur le même emplacement. On parle alors de stationnement abusif. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.



Code de la route, article R-417-12, amende forfaitaire de 35€.

## J'AIME MON VILLAGE

En 2020, les agents de la collectivité ont ramassé plus d'une tonne de déchets déposés à proximité des bennes à ordures.

ça suffit !!!



ex : sous le pont de Douelle



## JE RESPECTE MES VOISINS

Les horaires pour faire du bruit à l'extérieur de votre maison : tondeuses à gazon, animaux,... sont encadrés par un arrêté préfectoral :

du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

le samedi :

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

Accédez à l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage sur le site de la mairie : [www.douelle.fr](http://www.douelle.fr)

## Du côté de l'école : le fonctionnement

69 enfants sont accueillis à l'école de Douelle répartis dans trois classes :

- ⇒ 22 élèves en maternelle : 4 en petite section, 10 en moyenne section et 8 en grande section
- ⇒ 7 en CP et 6 en CE1, 10 en CE2
- ⇒ 11 en CM1 et 13 en CM2

Les temps d'enseignement : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 , le mercredi de 9h à 12h.

### L'ALAE

La commune, qui a fait le choix de rester sur quatre jours et demi d'école, a mis en place un ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) à la rentrée de septembre 2020.

L'objectif d'une telle structure est d'améliorer encore l'accueil des enfants dans tous les moments périscolaires. Il s'agit d'offrir des lieux ou des activités adaptés au moment et à l'enfant en l'aidant aussi à être le plus réceptif au moment où il revient en classe.

Hervé Delsahut a été recruté pour suivre depuis le mois d'août la préparation et la mise en place de ce projet. La CAF apportera une contribution financière et la DDCSPP fournit le cadre réglementaire et accompagne la mise en place de ce projet par un soutien technique.

La contribution de la CAF est soumise à la perception d'une participation financière des parents. Le conseil municipal a donc décidé de fixer la tarification de l'ALAE à un niveau relativement faible et d'accompagner cette décision par la mise en place d'une tarification sociale tenant compte du quotient familial pour ne pas impacter les familles à faibles revenus.

TARIF ALAE 2020 / 2021 PAR MOIS				
COEF	QUOTIENT FAMILIAL	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
QF1	< 450 €	7.28 €	12.74 €	17.11 €
QF2	De 450 € à 1000 €	9.52 €	16.66 €	22.37 €
QF3	> 1000€	11.76 €	20.58 €	27.64 €

**Le prix du repas est fixé à 4 € par jour.**

Les heures d'ouverture de l'ALAE :

- le matin de 7h30 à 8h50
- la pause méridienne de 11h45 à 13h20 comprenant le temps du repas
- le soir de 15h45 à 18h45
- les temps d'activités périscolaires (TAP) : 13h30-14h15 pour les maternelles et 16h05-16h50 pour les primaires

Vous pouvez contacter l'ALAE par téléphone au 05.65.20.03.08 ou par mail : [alaedouelle@gmail.com](mailto:alaedouelle@gmail.com)

## Exercice d'évacuation de l'école

Une fois par trimestre, des exercices d'évacuation de l'école sont faits sous la responsabilité d'un élu référent. Ces exercices : alerte incendie, alerte attentat, alerte inondation... permettent à l'ensemble du personnel de l'école et aux élus d'évaluer l'évacuation jusqu'au point de rassemblement et de noter les éventuels manques. Ils contribuent également, pour les élèves, à mieux appréhender les différents dangers auxquels ils peuvent être soumis et acquérir des réflexes de mise en sécurité.

Le 22 septembre 2020 à 10h30, a eu lieu à l'école un exercice d'évacuation incendie.

L'équipe enseignante et le personnel encadrant ont fait évacuer les élèves, classe par classe, pour rejoindre le foyer rural.

Le temps d'évacuation des locaux a été de 3 minutes.

## LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES



Peinture



Arts plastiques



Pâtisserie



Pâtisserie



Jeux de société



Poterie



Cirque



Découverte du patrimoine



Poterie et jeux sportifs



Jeux sportifs



Pétanque



Fête de Noël :  
Contes avec Michel Galaret  
et venue du Père Noël





Temps de repas



Pause méridienne et temps libre de l'enfant



Sieste



Goûter

# LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Sortie ski avec les écoliers de Douelle  
29 février et 1<sup>er</sup> mars 2020





## Commémorations

Le vendredi 8 mai et le mercredi 11 novembre 2020 se sont déroulées les cérémonies de commémoration au monument aux morts.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, une cérémonie restreinte s'est tenue, en présence du maire et d'élus. Il a ainsi été procédé à un dépôt de gerbe et à la lecture du message du Gouvernement.



## LA VIE ASSOCIATIVE

Le conseil municipal a souhaité soutenir les associations en cette période complexe et a maintenu la même enveloppe de subventions.

Bénédicte LANES-FOURNIE, Nicolas GRAND et Laurent BONNAVE ont participé aux différentes assemblées générales auxquelles ils ont été conviés.

### Comité d'animation de Douelle

Le comité des fêtes remercie vivement les habitants et commerçants de Douelle ainsi que la mairie pour leur soutien et compréhension dans la décision de ne pas programmer la fête de Douelle cette année 2020.

Nous restons motivés et optimistes pour la fête 2021, nous comptons sur vous !

Le comité reste ouvert aux bénévoles, nous recrutons. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous !

Vous pouvez nous contacter via la page facebook du comité : Fêtes à Douelle



## Le ponton aviron au contrôle technique

Vous avez dû remarquer depuis le mois de novembre la disparition du ponton aviron rue de la Cale. Pas d'inquiétude à avoir, le ponton est au contrôle technique !

En effet, le Grand Cahors a procédé à l'enlèvement de tous les pontons « tourisme » et « sport » de son territoire afin de les expertiser comme l'exige la réglementation.

Ces pontons sont stockés au parc des expositions à Fontanes où ils sont contrôlés, suivront ensuite les réparations et mises en conformité nécessaire.

La remise à l'eau est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.



Le club de l'aviron a déménagé dans un nouveau local mis à disposition par la commune de Douelle.

## Les activités culturelles

### Les Amis du Patrimoine de Douelle

Entretien, restauration, reconstruction à l'identique du patrimoine rural de Douelle  
Contact : Paul Battut - Tel : 05 65 30 90 13 - mail : garconjo@orange.fr

### Art'Douelle

Ateliers de peinture le lundi de 18h à 20h - Une exposition de créations artistiques une fois par an  
Contact : Christiane Alibert - Tel : 05 65 30 91 81 - Mail : bc.alibert@yahoo.fr

### Les Amis de la Bibliothèque

Prêt de livres, BD, revues, CD audio, DVD. Animations et ateliers créatifs.  
Ouverture le lundi de 15h30 à 17h30, le mercredi et le samedi de 14h à 16h.  
Contact : Annette Glaize - Tel : 05 65 23 30 97 - mail : bibliotheque.douelle@sfr.fr

### Chorale de Douelle

Pratique bénévole du chant en chœur.  
Répétition hebdomadaire le mercredi soir dans la salle attenante à l'église de Douelle.  
Concert et animation d'événements.  
Contact : Jean-Luc Boussac - Tel : 06 80 08 56 15 - mail : j.luc.boussac@orange.fr

### Voix des toits

Pratique collective du chant  
Contact : Yann Clément - Tel : 06 76 98 51 71 - mail : lelolu@orange.fr

## Les activités de loisirs

### Club Arc-en-ciel

Rencontres et moments de détente pour personnes sorties de la vie active.  
Le mardi, le vendredi et le samedi après midi. Jeux de cartes et scrabble  
Contact : Françoise Garçon - Tel : 06 04 09 38 45 - mail : garcon-briere@wanadoo.fr

### Comité d'animation de Douelle

Organisation et animation d'événements festifs.  
Contact : Lucas Delsahut - Tel : 06 72 36 90 51 - mail : lucas.delsahut@gmail.com

### Les Hiron'Douelle

Initiation et éducation à l'environnement  
Contact : Yann Clément - Tel : 06 76 98 51 71 - mail : lelolu@orange.fr

### Lutins et compagnie

Festival jeune public et concerts, festival « lutins et compagnie »  
Contact : Philippe Gambert - Tel : 06 89 33 12 15 - mail : philgambert@hotmail.fr

### Parents d'élèves

Organisation de manifestations, financement de sorties extrascolaires.  
Vide-grenier le 1<sup>er</sup> mai, carnaval  
Contact : Laetitia Bouhadjeb - Tel : 06 11 14 37 83 - mail : laetiemia@hotmail.fr

### Vivre au village

Organisation d'événements culturels.  
Contact : Marie Hélène Soulayres - Tel : 05 65 20 09 67 - mail : jean.soulayres@wanadoo.fr

## Les activités sportives

### Association de pêche (APPMA)

Pratique de la pêche

Contact : Claude Cagnac - Tel : 06 09 31 08 64 - mail : c.cagnac@gmail.com

### Aviron Douellais

Pratique de l'aviron

Contact : Isabelle Campargue - Tel : 06 83 26 85 13 - mail : avirondouellais@gmail.com

### Douelle Tennis Club

Pratique du tennis. Ecole de tennis le samedi matin

Contact : Matthieu Bouhadjeb - Tel : 06 19 23 70 17 - mail : matthbouh46@gmail.com

### La Diane Douellaise

Pratique de la chasse

Contact : Denis Sabatié - Tel : 05 65 22 53 79 - mail : sabatie.denis@orange.fr

### Les équi'potes

Pratique de l'équitation

Contact : Sabine Descorps - Tel : 06 11 94 42 84 - mail : lesequipotes@gmail.com

### Les cas du cyrque

Lundi, mardi, mercredi

Contact : Jérôme Cordoba - Tel : 06 88 01 92 40 - mail : lescasducyrque@gmail.com

### PSV D'OLT

Pratique du football toutes catégories - école de football

Contact : Abel Cheron - Tel : 06 88 26 13 82 - mail : abel.cheron@orange.fr

### Vignes et Châteaux

Organisation de courses, randonnées le jeudi de l'Ascension, marche nordique, gym tonic, stretching

Contact : Bénédicte Lanes - Tel : 06 82 66 13 41 - mail : vignes-et-châteaux@wanadoo.fr

### Vol Libre Cadurcien

Pratique du parapente, deltaplane, baptême et initiation. Sites de Vol : Douelle, Crayssac, Luzech

Contact : Jérôme Capel - Tel : 06 34 27 22 42 - Mail : gcrx123@yahoo.fr

### Yoga, Hatha yoga

Pratique du yoga. Le jeudi de 18h à 19h et de 19h à 20h30

Contact : Jessica Foucher - Tel : 06 10 22 55 26

## L'économie

L'impact de l'année 2020 fut bien sûr sanitaire, mais aussi social et bien entendu, économique.

Les deux confinements, ainsi que les périodes de couvre-feu, ont freiné l'activité économique de nos acteurs locaux. Les déconfinements, et l'arrivée même tardive de la saison touristique, ont néanmoins permis d'apporter un bol d'air bienvenu à chacun.

De nombreux touristes ont pu profiter des charmes de Douelle et de ses atouts naturels : loisirs de plein air, navigation, mais aussi gastronomie ou encore oenotourisme.

Pour soutenir l'économie locale, la municipalité a exonéré les activités saisonnières (camping, Antinéa) de leur loyer, les commerces des droits de place (terrasse...), et a accordé une exonération partielle de loyer aux praticiens du pôle de santé, impactés également par le confinement.

Nous espérons et souhaitons à tous une année 2021 davantage propice à l'essor de Douelle et de ses commerces multiples.



### Rémi Deviers s'installe comme maraîcher bio à Beyne

Si vous vous êtes promené(e) dernièrement du côté de « Beyne », vous avez sans doute aperçu le panneau de permis de construire d'un bâtiment agricole. C'est là que Rémi Deviers va construire le lieu de stockage, de lavage, de conditionnement et de vente nécessaire à son activité de maraîcher en agriculture biologique. Ce Lotois de 29 ans, originaire du Quercy blanc, va s'installer sur les parcelles louées par la mairie, après le regroupement foncier agricole réalisé par la collectivité, sous le nom «Les Jardins du mange-tout».

Rémi espère débiter ses premiers semis au printemps 2021, il les commercialisera au travers de paniers de légumes et d'un point de vente directe à la ferme ou à définir ailleurs à Douelle. Il souhaite d'ailleurs organiser une réunion avec les habitants de la commune après le confinement pour voir quel mode de commercialisation serait le plus adapté à leurs besoins.

«Les Jardins du mange-tout» proposeront des petits volumes d'une diversité importante de légumes, l'idée étant d'avoir une production de saison tout au long de l'année. Au-delà des légumes, Rémi souhaite planter des arbres fruitiers. Le délai de maturité des arbres étant d'environ 5 ans, il sera en revanche nécessaire de patienter encore un peu pour déguster les fruits.



N'hésitez pas à aller rencontrer Rémi à la Beyne à partir du printemps !

## Domaine Emmanuel Maussion

Arrivé à Douelle avec sa famille en août 2018, Emmanuel Maussion s'est installé comme viticulteur en mars 2019, en agriculture biologique. Il a d'abord repris 4 ha de vignes précédemment exploités par Cécile et Jean Treil.

Le domaine a été immédiatement engagé dans le processus de conversion à l'agriculture biologique. Le désherbage est mécanique, les engrais d'origine organique et les traitements uniquement à base de soufre et de cuivre.

Conformément à la réglementation bio, la première récolte 2019, disponible à la vente, est présentée en conventionnel. Les vins issus de la récolte 2020 porteront la mention "en conversion vers l'agriculture biologique".

Au-delà du bio, l'objectif du domaine est de faire le maximum de qualité, sensorielle, humaine, environnementale, en restant le plus abordable possible, et en réussissant à en vivre correctement.

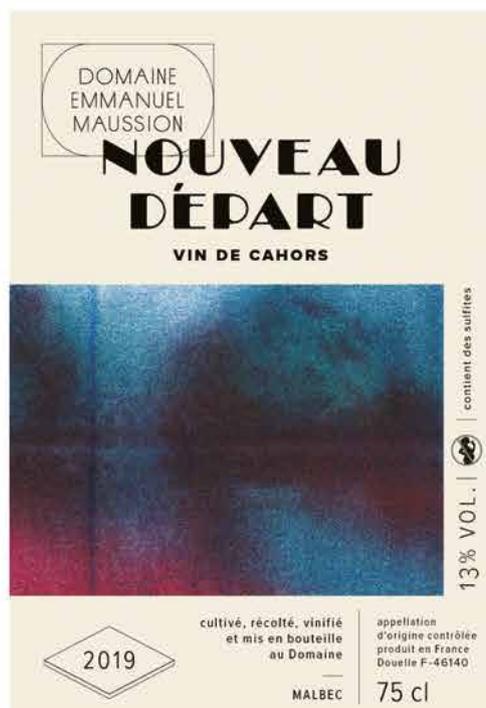
En attendant de trouver ou construire des bâtiments sur la commune, l'exploitation est logée (étroitement) à domicile (rue de l'Église / place de l'École).

Vous pouvez en découvrir davantage sur le site internet :

<https://www.domaine-maussion.com/>

Contact : [emmanuel.maussion@gmail.com](mailto:emmanuel.maussion@gmail.com) - 06 20 31 51 88

Les vins sont aussi en vente à l'épicerie du Vieux Douelle !



### Domaine « Le Passelys »

Du rêve au projet réalisé !

Au domaine « Le Passelys », depuis de nombreuses années, nous souhaitons évoluer vers une viticulture plus écologique, respectueuse de la Terre et de l'Homme.

C'est chose faite aujourd'hui. Notre domaine en conversion biologique, labellisé HVE, propose, en plus de ses Cahors, reconnus depuis plus de 40 ans, sa toute nouvelle cuvée « Colibri » blanc, déjà très appréciée des amateurs de nouveauté, de qualité et d'agro-écologie.

Pour info, ces nouveaux cépages, (agréés officiellement depuis 2017 par l'INRA après plusieurs dizaines d'années d'expérimentation), « résistants naturellement aux maladies de la vigne », permettent d'éliminer 90 à 100 % des traitements utilisés en agriculture biologique.

Nous vous accueillerons au domaine, amis Douellais ou visiteurs de passage pour vous faire découvrir la cuvée « Colibri » rouge, sans oublier nos Cahors « Tradition » et « Prestige ».

Thierry, Marie-Hélène, Fabien et Vincent BAUDEL  
Domaine Le Passelys 05.65.20.05.76

Livraison à domicile possible



## Communication : internet

La situation sanitaire ne permettant pas d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux pour la nouvelle année, la municipalité de Douelle vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021 par le biais de la magie d'internet ! En effet, sur le site internet [www.douelle.fr](http://www.douelle.fr), vous pouvez retrouver en page d'accueil le message vidéo que nous adressons à l'attention des Douellaises et des Douellais.

Par ailleurs, vous avez pu remarquer que le site internet de Douelle a fait peau neuve. Cette refonte offre un contenu plus accessible et répond aux différents outils de communication que nous possédons : ordinateur, tablette, smartphone.

En effet, cette nouvelle version dite « responsive » vous propose un format de lecture adapté à tous vos écrans. Les rubriques habituelles de l'ancien site internet sont bien entendu conservées, en plus d'être enrichies par de nouvelles thématiques.

Restez connectés pour suivre l'actualité de votre village 😊



## L'ETAT CIVIL

Conformément à l'article 9 du code civil, nous avons demandé aux personnes concernées l'autorisation de publier les actes ci-dessous. C'est pourquoi tous les actes ne sont pas mentionnés .

### Naissances, nous souhaitons la bienvenue à :

Emma, Claudette FLAMENS	27/01/2020
Maëlys, Alice, Noëlla BAYONNOVE	11/01/2020
Eliot SURRET	06/02/2020
Ilyes KURZAWA	14/05/2020
Léo DUPONT KUKA	05/06/2020
Louis, Thomas, Bertrand BRIDET	19/06/2020
Nino BARROS	22/09/2020
Tiago BARROS	22/09/2020
Tom, Aubin, Mathis RUHANT SEAILLES	09/10/2020
Thé, Sandrine LEGROS	30/10/2020
Julia, Marie, Brigitte SFERRAZZA	17/11/2020



### Mariage, nous adressons nos félicitations à :

CLEMENT Yann et BERNIER Carole	01/08/2020
MARTY Gilles et DELBOS Isabelle	12/09/2020
FOURNIE Nicolas et BORREL Fabienne	12/09/2020



### PACS, nous adressons nos félicitations à :

DELBARRY Louis et LAFITTE Céline	20/07/2020
----------------------------------	------------

### Décès, nous partageons la peine des familles de :

MARTINEZ Régis	06/03/2020
BACH Claude	16/03/2020
SALLES Guy	31/03/2020
ROCHE Suzanne (veuve BEZY)	12/04/2020
GLINCHE Antonina	24/04/2020
POUX Jeannine (veuve ALIBERT)	13/04/2020
SOULAYRES René	11/05/2020
ALIBERT Jeanine (veuve ARRAZAT)	03/09/2020
CASTELNAU Louis	19/10/2020



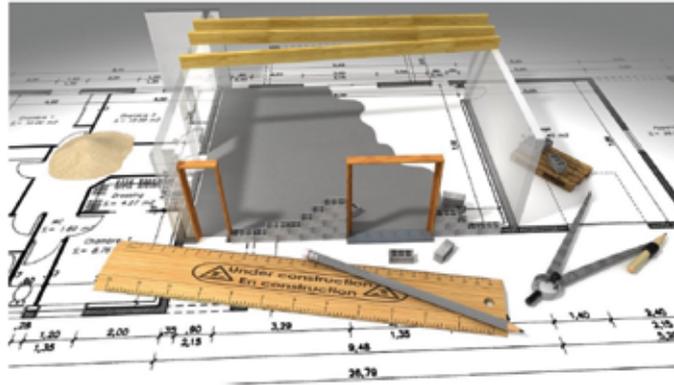
## Permis de construire délivrés en 2020

CLERMONT Philippe	Construction d'un abri bois + garage
SOUILLAC Mickaël	Agrandissement d'une maison
BAUDEL Didier	Construction d'un séchoir à tabac
PELGAS Philippe	Construction d'une maison
CONDETTE Bernard	Construction d'une maison
SABATIER Jean-Pierre	Régularisation construction d'un garage
FURON Alizée	Construction d'un garage
DA COSTA César	Construction d'un garage + piscine
SFERRAZZA Mario	Construction d'une maison
THOURON Nadège	Construction d'une maison
DEVIERS Rémi	Construction d'un bâtiment agricole
FURON Geoffrey	Construction d'une maison

## Travaux ayant fait l'objet d'une déclaration en 2020

FOURCAUD Jérôme	Installation de panneaux photovoltaïques
DI SCALA Aurélie	Installation de panneaux photovoltaïques
LEMOINE Xavier	Pose d'une clôture
CLERMONT Sophie	Pose d'une clôture
ROUCANIERES José	Installation de panneaux photovoltaïques
FOURNIE Didier	Pose d'une clôture et d'un portail
OURCIVAL Ghislain	Pose de fenêtres de toit
MARTIN Hélène	Réfection de façades
SOLIGNAC Francis	Déplacement abri de jardin
VAUDEQUIN Elise	Installation de panneaux photovoltaïques
BOUDES Arnaud	Pose d'une clôture et d'un portail
BELIVENT Patrick	Pose d'un mur de séparation
PERRE Evelyne	Construction d'une piscine
BAFFALY Kévin	Pose d'une clôture et d'un portail
LOPEZ Vincent	Extension d'une maison
RIGAL Laurent	Installation de panneaux photovoltaïques
CAGNAC Jean-François	Installation de panneaux photovoltaïques
EDART Jean-Christophe	Réfection d'une terrasse
ABEL Alexandre	Isolation extérieure maison
REYJAL Pierre	Construction d'un muret
BONNAVE Marie-Hélène	Construction d'un muret
ABEL Alexandre	Extension d'une maison

# QUELQUES RÈGLES D'URBANISME



La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de contrôler la conformité de la demande par rapport aux règles d'urbanisme. Il existe plusieurs types de document selon les travaux.

## LE CERTIFICAT D'URBANISME

Avant de commencer les travaux, il est nécessaire de se renseigner sur la situation des terrains avant de débiter toute démarche.

Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

### Le certificat d'information

Il renseigne sur :

- les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),
- les limitations administratives au droit de propriété ( par exemple, servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (par exemple, taxe d'aménagement, participation au financement d'équipements publics).

Le service instructeur dispose d'un délai de 2 mois pour traiter la demande.

La durée du certificat informatif est de 18 mois à compter de sa délivrance.

**Attention : le certificat opérationnel ne remplace pas le permis de construire.**

### Le certificat opérationnel

Il reprend les informations précédentes en ajoutant deux éléments importants :

- il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet
- il détaille l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

Dans la rédaction de votre certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez préciser la destination du bâtiment (en l'occurrence l'habitation) et sa surface de plancher.

Vous pouvez retirer le formulaire en mairie ou le télécharger sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

Il doit être complété des pièces dont la liste est énumérée sur la notice du formulaire.

Le dossier complet doit être déposé à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement. Un avis de dépôt est affiché en mairie.

La mairie transmet votre dossier au service urbanisme du Grand Cahors chargé de son instruction.

## DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable (DP) est exigée avant de démarrer des travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance. La déclaration préalable de travaux doit être transmise à la mairie.

### Travaux sur une maison ou une annexe

(garage, véranda, abri de jardin, etc...)

- Vous agrandissez votre maison et ces travaux entraînent la création d'une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40m<sup>2</sup> (surélévation, garage attenant, véranda, etc...)

- Vous construisez un bâtiment non attenant à votre maison (garage, abri de jardin, etc...) dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est inférieure à 20m<sup>2</sup>. (au dessus de 20m<sup>2</sup>, un permis de construire est obligatoire).

### Création et changement de porte, fenêtre, toiture

La déclaration préalable de travaux est exigée pour :

- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),

- tout changement de toiture.

### Changement de destination d'une construction

Une déclaration préalable de travaux est exigée par la mairie en cas de changement de destination d'une construction (par exemple, changement d'un commerce en habitation) **sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.**

### Construction d'une piscine

Une déclaration préalable de travaux est nécessaire pour la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

### Construction d'une clôture

Une déclaration préalable de travaux est exigée pour toute construction de clôture et portail.

### Ravalement de façade

Une déclaration préalable de travaux est nécessaire pour tous travaux de ravalement de façade.

### Dépôt de la Déclaration Préalable

Vous pouvez retirer le formulaire en mairie ou le télécharger sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

Il doit être complété des pièces dont la liste figure sur la notice du formulaire.

Le dossier complet doit être déposé à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement. Un avis de dépôt est affiché en mairie.

La mairie transmet votre dossier au service urbanisme du Grand Cahors chargé de son instruction.

**Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date de dépôt de la demande.** Ce délai peut être plus long si votre projet se situe dans un périmètre sauvegardé.

Si votre dossier n'est pas complet, le service urbanisme a 1 mois pour réclamer les pièces manquantes. Vous avez alors 3 mois pour compléter votre dossier. Si vous ne le faites pas, votre demande de déclaration de travaux est considérée comme rejetée.

Lorsque votre projet est accepté, la décision prend la forme d'un arrêté.

La durée de validité de la décision accordant la déclaration préalable de travaux est de 3 ans. Ce délai peut être prolongé de 2 fois 1 an (par lettre recommandée avec AR ou dépôt en mairie, 2 mois avant la date d'expiration).

**Si les travaux n'ont pas commencé à l'expiration de ce délai, ou si vous interrompez le chantier durant plus d'1 an, la déclaration préalable de travaux n'est plus valable.**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur et les travaux créant une nouvelle construction. Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

### Construction d'une maison individuelle

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle.

**Si la surface de plancher de la future maison est supérieure à 150 m<sup>2</sup> le recours à un architecte est obligatoire.**

### Construction d'un abri de jardin, annexe, ...

Un permis de construire est exigé :

- si la construction a pour effet de créer une emprise au sol et une surface de plancher supérieures à 5m<sup>2</sup> **et** une hauteur supérieure à 12 mètres.
- si la construction a une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup> **non attenante à la maison d'habitation.**

### Agrandissement d'une maison individuelle et/ou ses annexes

Vous devez déposer un permis de construire si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création de plus de 40m<sup>2</sup> de surface de plancher. Par exemple : construction d'une véranda, d'un garage attenant, surélévation de votre maison...



entre 20m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup>, un permis de construire est obligatoire **si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150m<sup>2</sup> une fois les travaux achevés** (ce qui implique le recours à un architecte).

### Changement de destination d'une construction

Vous devez faire une demande de permis de construire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification : de la structure porteuse ou de la façade de votre construction (création de porte, de fenêtres...).

### Dépôt du permis de construire

Vous pouvez retirer le formulaire en mairie ou le télécharger sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

Il doit être complété des pièces dont la liste est énumérée sur la notice du formulaire.

Le dossier complet doit être déposé à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement. Un avis de dépôt est affiché en mairie.

La mairie transmet votre dossier au service urbanisme du Grand Cahors chargé de son instruction.

**Le délai d'instruction est de 2 mois à partir de la date de dépôt de la demande.** Ce délai peut être plus long si votre projet se situe dans un périmètre sauvegardé.

Si votre dossier n'est pas complet, le service urbanisme a 1 mois pour réclamer les pièces manquantes. Vous avez alors 3 mois pour compléter votre dossier. Si vous ne le faites pas, votre permis de construire est considéré comme rejeté.

Lorsque votre projet est accepté, la décision prend la forme d'un arrêté.

La durée de validité de la décision accordant le permis de construire est de 3 ans. Ce délai peut être prolongé de 2 fois 1 an (par lettre recommandée avec AR ou dépôt en mairie, 2 mois avant la date d'expiration).

**Si les travaux n'ont pas commencé à l'expiration de ce délai, ou si vous interrompez le chantier durant plus d'1 an, le permis de construire n'est plus valable.**

## LES TAXES

- La **Taxe d'Aménagement** s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation.
- La **Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)** s'applique dès lors que les travaux affectent le sous-sol (indépendamment de la profondeur de terrassement).

## Fiche récapitulative



### Construction nouvelle

Permis de construire

Si la surface de plancher de la future maison est supérieure à 150 m<sup>2</sup> le recours à un architecte est obligatoire.

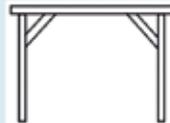
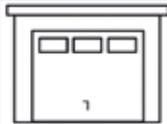


### Agrandissement

Extension, surélévation, aménagements de combles

	PLU	PLU
Permis	+ de 20 m <sup>2</sup>	+ de 40 m <sup>2</sup>
Déclaration	- de 20 m <sup>2</sup>	- de 40 m <sup>2</sup>

Si la surface de plancher de votre maison est inférieure à 150 m<sup>2</sup> avant travaux et que, après travaux, elle dépasse 150 m<sup>2</sup> : le seuil de construction pour un permis de construire est de 20 m<sup>2</sup>. Le recours à un architecte est obligatoire.



### Annexe

Abri de jardin, dépendance, garage, carport

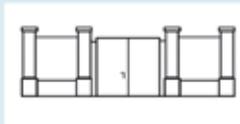
Permis	+ de 20 m <sup>2</sup>
Déclaration	- de 20 m <sup>2</sup>



### Rénovation

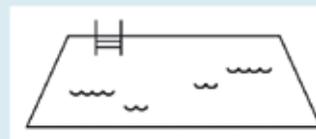
Façade, toiture, menuiserie

Déclaration préalable de travaux



### Clôture et portail

Déclaration préalable de travaux



### Piscine

Permis	+ de 100 m <sup>2</sup>
Déclaration	- de 100 m <sup>2</sup>

## LES SERVICES A LA POPULATION

Location aux particuliers à effectuer auprès de l'agence postale communale



### Les salles communales

Foyer	Semaine (du lundi au vendredi)		Week-end (samedi et dimanche) Pas de demi-journées	
	1/2 journée	Journée	Journée	du samedi 9h au dimanche 20h
Habitants commune	75 €	125 €	125 €	200 €
Extérieurs	150 €	250 €	250 €	400 €
Chauffage	25 €	50 €	50 €	100 €
Caution	700 €			
Associations douellaises	gratuit			
Caution	700 €			
Nettoyage	150 €			

Le weekend s'entend sur 2 jours (de 9h le premier jour à 20h le lendemain).

Chauffage : 25 € par 1/2 journée.

Si le nettoyage du foyer n'est pas satisfaisant, il sera fait appel à une entreprise extérieure.

Ce montant sera à la charge du loueur, montant déduit de la caution.

Salle ancienne mairie	Journée
Habitants commune	50 €
Extérieurs	100 €
Associations douellaises	gratuit
Caution	300 €
Nettoyage	100 €

### Le matériel et les bennes à déchets

Tables + chaises	
1 grande table + 10 chaises (dispo 14 tables)	6 €
1 table bois 220 x 80 + 2 bancs de 8 places (dispo 26 tables)	5 €
Matériel manquant ou détérioré	
Chaise	30 €
Table	35 €
Benne à déchets verts	60 €
Benne à encombrants	100 €



## ACCUEIL SECRÉTARIAT DE MAIRIE

<b>Mairie de Douelle</b>	<b>05 65 20 02 02</b>
	mairiedouelle@orange.fr
<b>Horaires d'ouverture</b>	
Lundi	14h30 à 18h
Mardi	14h30 à 17h
Jeudi	14h30 à 18h
<b>La mairie est fermée les mercredis, vendredis et samedis</b>	



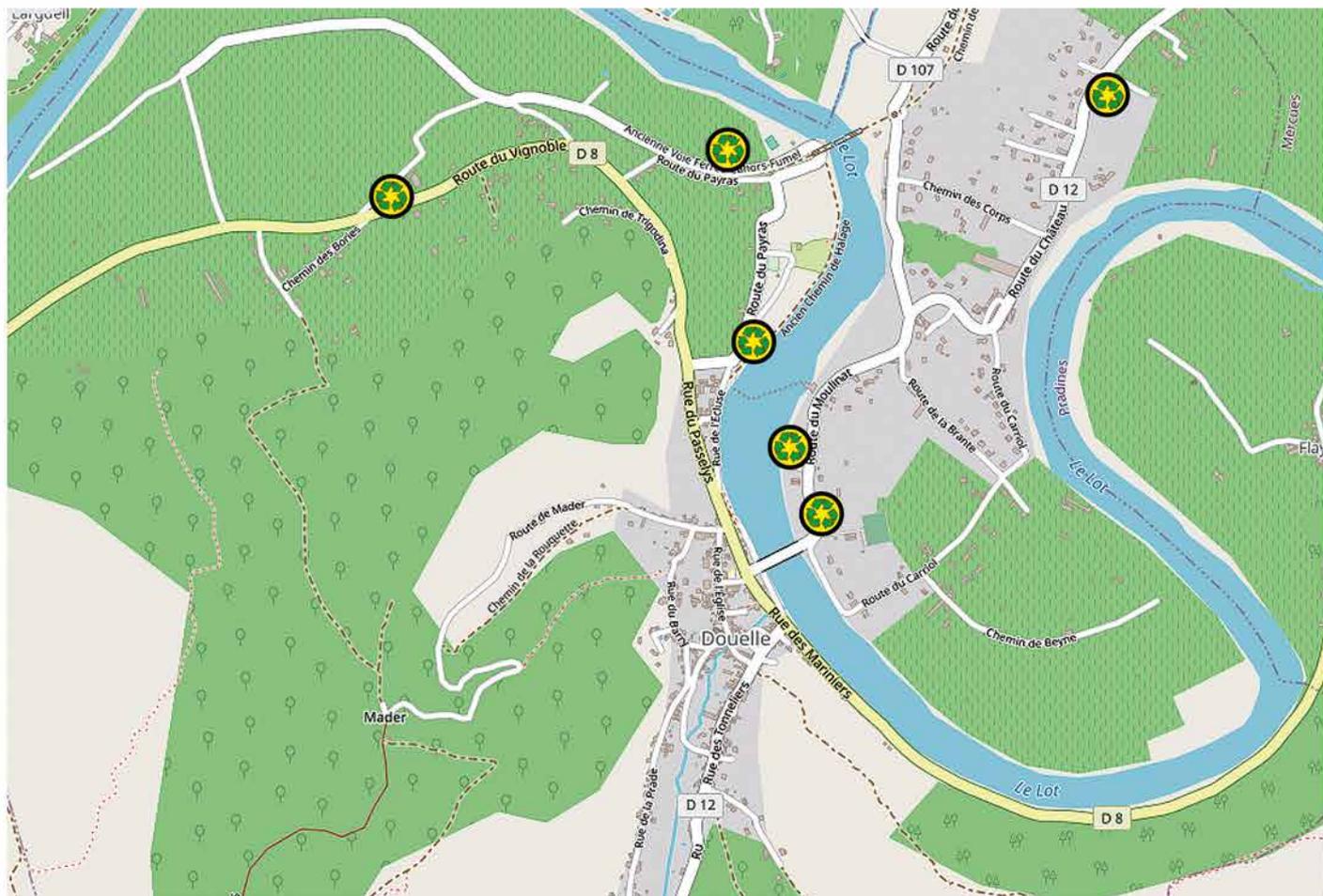
## ACCUEIL AGENCE POSTALE COMMUNALE

<b>Agence postale communale</b>	<b>05 65 22 91 18</b>
<b>Horaires d'ouverture</b>	
Du lundi au samedi	10h à 12h

# Emplacements des boules à verre



Boule à verre



## URGENCE CORPS MEDICAL

Toutes les consultations réalisées au pôle de santé se font uniquement sur rendez-vous

SAMU 15	GENDARMERIE 17	POMPIERS 18
CABINET MÉDICAL	Dr Nathalie Berenger - 05.65.30.97.30	Dr Manon Thiveaud - 05.65.30.97.30
INFIRMIÈRES	Laure Le Tual - 06.28.19.82.10	Dominique Lorenzoni - 06.73.13.14.76
	Amandine Sainte-Marie - 06.58.94.03.63	
CHIROPRACTEUR	Adrien Rollet - 05.65.21.96.63	
MASSAGE AYURVÉDIQUE	Pascale Pigeon - 06.49.10.83.16	
PRATICIENNE EN ACUPUNCTURE	Angéline Robert - 06.22.73.87.78	
PSYCHOLOGUE	Anna Roche Colombies - 07.66.64.78.68	

## ARTISANS DU BATIMENT

Baudel Didier - Métallerie - 06.11.76.60.31
Belin Patrick - Travaux de menuiserie, bois et PVC - 06 77 58 30 36
Cagnac Yannick - Plomberie - 05.65.20.02.68
Dos Santos Antonio - Taille de pierres - 05.65.30.99.06
Fontaine Véronique - Décoration intérieure, peinture - 05.65.22.54.67
Gomez Romain - Aménagement intérieur - 06.64.19.13.23
Pelgas Philippe - Maçonnerie travaux divers - 06.83.15.93.47
Raimondo Jean-Luc - Plomberie - 05.65.30.52.22
Rodriguez Jérôme - Elec46 - 06 17 89 46 59
Roget Didier - Rénovation Immobilière - 05.65.36.79.94 - 06.46.73.01.32
Sabatie Patrick - Maçonnerie - 06.86.63.18.07
Sferrazza Alain - Ascenseur, Elévateur, Monte-escalier, Electricité générale - 06.33.07.02.19
Sudrie et fils - Plaquiste - 05.65.53.12.45
Thouren Xavier - TP : BRH, piscine, terrassement, assainissement, aménagements extérieurs - 06.81.52.70.50



## ASSISTANTES MATERNELLES

Cormary - Perez Stéphanie - 284 impasse Combe de la Chaux - 06.74.92.12.46
Cure Jennifer - 367 rue du Passelys - Passage de la verrerie - 06.52.03.51.31
Furon Alizée - 43 rue du Barry - 06.32.16.41.02
Poupard Nathalie - 319 route du Carriol - 05.65.30.97.38
Rouquet Nadine - 82 route du Payras - 05.65.35.62.06



## AUTRES ACTIVITES

Delattre Gérald - Travaux en milieu aquatique - 08.99.23.17.08
Esnault et fils - Scierie - 05.65.22.40.42
Morel Jérôme - Les édition de la Cévenne Photographie - 05.65.21.48.96
Mouyssac-Esnault Karine - Architecte - 05.65.30.16.94
Vitivista - Produits phytosanitaires - 05.65.36.07.00

## COMMERCES

Alfa Mario - Boulangerie, pâtisserie, pizzeria - 05.65.24.54.29
Epicerie du Vieux Douelle - Epicerie, dépôt de pain le dimanche, presse - 09.75.63.44.77
Douelle Coiffure - 05.65.31.87.29
Pastis d'Elise - 06.81.51.20.95



## HEBERGEMENT

**Camping** : Camping de l'écluse - 05.65.30.95.79 - de juin à septembre.

**Chambre d'hôtes** : Duhamel Elisabeth - 05.65.36.79.51 ou 06.11.25.12.94 - d'avril à octobre.

## GÎTES

Arnaudet Louis-Jean - 05.65.20.04.09 - maison 4 pièces - de juin à septembre.

Arnaudet Michel - 05.65.30.93.18 - appartement à l'étage 3 pièces - toute l'année.

Barreau Martine - 06.15.89.62.59 - maison T1 - toute l'année

Beauclair Eric - 06 08 24 28 40 - maison 4 pièces - toute l'année

Boone Monique - 09.50.04.46.98 - maison 7 pièces - Juillet à août

Faydi Marie Catherine - 05.65.35.74.38 - maison 4 pièces - toute l'année

Faydi Philippe - 05.65.35.74.39 ou 06.85.06.33.00 - maison 4 pièces - toute l'année

Herrero Raimondo - 05.65.30.52.22 - maison 7 pièces - toute l'année

Roget Sandrine - 06.01.05.35.58 - maison 3 pièces - toute l'année

Roucanieres José - 05.65.20.04.28 - maison T3 - l'été



## HORTICULTEUR/MARAÎCHER/PÉPINIÈRES BIO

Baqué Joachim et Bénac Emilie - Maraîchers bio - 06.62.79.13.61

Demarquest Thierry - Pépinières, figuiers - 06.15.14.75.23

Jalaber Anne - Horticultrice - 05.65.23.89.82



## LOISIRS

Antinéa - Base de Loisirs - 05.65.30.95.79

E.N.A.M - Ecole de bateau - 06.27.49.49.73

The Boat - Location bateau - 05.65.20.08.79

## RESTAURATION

Alfa Mario - Pizza - 05.65.24.54.29

Antinéa - bar restaurant - 05.65.30.95.79

Auberge du Vieux Douelle - restaurant - 05.65.20.02.03

Cuisine Thaï : sur la place de l'école le vendredi à partir de 16h30 - 07.82.07.42.12

La cantine - Bar Restaurant - 05.65.21.11.78

Les Mariniers - restaurant - 05.65.20.02.06



## VIGNERONS

Château de Cessac - 05.65.30.91.92

Domaine du Chêne Rond - 06.16.12.46.41

Domaine de Marcihac - 05.65.30.90.32

Domaine Maussion - 06.20 .31.51.88

Domaine du Passelys - 05.65.20.05.76

Domaine du Pic - 05.65.20.04.28





**Informez et s'informez en cas de risques majeurs à Douelle :**

**Téléphones :**

- Mairie : ..... 05 65 20 02 02
- Secours : ..... 18 ou 112
- Samu : ..... 15
- Forces de l'ordre : ..... 17
- Préfecture : ..... 05 65 23 10 00

**Sites internet :**

- Mairie de Douelle : ..... [www.douelle.fr](http://www.douelle.fr)
- Préfecture : ..... [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)
- Informations sur les risques par commune : ... [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Météo : ..... [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
- Suivi des crues : ..... [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Repères de crues : ..... [www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr)

**Stations de Radio :**

- Antenne d'Oc : ..... 89.0 MHz
- Europe 1 : ..... 99.7 Mhz
- France Info : ..... 105.6 Mhz
- France Inter : ..... 93.4 Mhz

- RFM : ..... 95,4 MHz
- Totem : ..... 96.3 Mhz

**Le kit d'urgence**

- Eau : six litres par personne en petites bouteilles,
- Photocopies papiers administratifs (carte identité, carte assuré social, permis de conduire...),
- Double des clés (voiture, maison...),
- Nourriture de secours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc,
- Outils de base : couteau de poche multifonctions, ouvre-boîte...,
- Lampe de poche avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo),
- Bougies avec allumettes ou briquet,
- Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle,
- Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.

**Les bons réflexes**



**Le risque Météorologique**

**EN CAS D'ORAGE OU DE TEMPETE**

- Avant l'évènement, fermer fenêtres et volets, et ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent,
- Ne pas s'abriter sous les arbres,
- Eviter les déplacements,
- Signaler les départs de feux.

**EN CAS DE CHUTE DE NEIGE**

- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol,
- Dégager la neige sur les trottoirs devant chez vous,
- Eviter de sortir.

**EN CAS DE GRAND FROID**

- S'habiller chaudement et ne pas garder des vêtements humides,
- S'informer de la santé des personnes fragiles,
- Eviter de sortir,
- Faire attention aux moyens utilisés pour se chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.

**EN CAS DE CANICULE**

- Boire beaucoup (eau),
- Rester à l'ombre, porter un chapeau et des vêtements amples,
- Tirer les volets et fermer les fenêtres en journée,
- S'informer de la santé des personnes,
- Limiter les activités physiques.

**Le risque Inondation**

- S'informer de l'évolution de la crue (radio,mairie,...),
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture,
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux.

**Le risque Mouvement de terrain**

- Fuir latéralement,
- Sortir des bâtiments par les côtés les moins exposés,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou sur une zone touchée.

**Le risque Transport de matières dangereuses**

- Donner l'alerte, en cas d'accident, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre,
- Face à un nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone,
- Se confiner, obstruer les entrées d'air, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer,
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre,
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

**Le risque Feu de forêt**

- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible,
  - S'éloigner dos au feu,
  - Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
  - Une maison bien protégée est le meilleur abri,
  - Ouvrir le portail pour garantir l'accès aux pompiers,
  - Fermer le gaz,
  - Se calfeutrer : fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; occulter les aérations et cheminées pour éviter les appels d'air,
  - Signaler sa présence (écriteau de fortune, ...).
- N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des autorités.*

**Le risque Rupture de barrage**

- Dès l'alerte, rejoindre les points de regroupement définis dans le PPI le plus rapidement possible,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

# Calendrier des manifestations 2021



Sous réserve de modifications, selon les mesures sanitaires en vigueur.

En fonction de l'évolution de l'état sanitaire, d'autres événements verront le jour, permettant de renouer avec les multiples animations qui jalonnent Douelle au fil des mois.

Nous avons hâte de vous retrouver !